



Fort-de-France, le 19 septembre 2023

Stage de formation syndicale du SE-UNSA à l'attention des professeurs d'éducation physique et sportive

Cher (e) Camarade,

Le Syndicat des Enseignants SE-UNSA organise un stage de formation syndicale, *animé par Antoine MENARDEAU Conseiller Technique de la Fédération de Rugby*, à l'attention des professeurs d'éducation physique et sportive, le vendredi 6 octobre 2023 de 8H à 14H sur les installations du Stade Louis Achille à Fort-de-France.

Le thème :

les modalités de la formation planète ovale pour le SE UNSA 972

Pour une meilleure organisation de cette réunion, merci de bien vouloir nous confirmer ta présence.

Tu voudras bien adresser ta demande d'autorisation d'absence dès réception de ce courrier.

Le Secrétaire Général,
Carl TOUSSAINT

SYNDICAT
des enseignants
de l'Unsa



Fort-de-France, le 19 septembre 2023

CONVOCATION

La Secrétaire Générale

A

.....

Cher (e) Camarade,

Tu es convoqué (e) au stage de formation syndicale du Syndicat des Enseignants SE-UNSA, le vendredi 6 octobre 2023 de 8H à 14H au Stade Louis Achille à Fort-de-France.

Tu voudras bien adresser ta demande d'autorisation d'absence dès réception de ce courrier.

Le Secrétaire Générale
Carl TOUSSAINT


SYNDICAT
des enseignants
de l'Unsa

**DEMANDE DE CONGE
POUR FORMATION SYNDICALE**

Nom : Prénom :

Grade et fonction (1)

Établissement ou service (2)

À Monsieur le Recteur (3)

Chancelier de l'Université
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

S/C de Madame ou Monsieur le Chef
d'Établissement

Conformément aux dispositions prévues à l'article 34 (7°) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifié par la loi n° 91-715 du 26 juillet 1991, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour le

Vendredi 6 octobre 2023 de 8H à 14H au Stade Louis Achille à Fort-de-France.

pour participer à un stage de formation syndicale.

Il est organisé par le Centre d'Histoire Sociale, de Recherches, de Formation et de Documentation de la F.E.N devenue UNSA Education (dont le CHSRFD est l'organisme habilité). Centre figurant sur la liste arrêtée par le Ministre de la Fonction Publique, ainsi qu'il est prévu aux articles 1^{er}, du décret 84-474 du 15 juin 1984, de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique du 2 février 1995 et de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l'État et de la décentralisation du 11 décembre 1995.

A....., le

Signature :

(1) Préciser le grade et la fonction occupée

(2) Adresse précise de l'établissement et/ou du service

(3) Utiliser la voie hiérarchique